



Tulle le 18/10/2019

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie
À l'attention de Monsieur le secrétaire général
Éric ZABOURAEFF

Objet : D.U.P. accès nord ZAC de Brive Laroche.

Suite à la transmission du dossier technique de présentation du projet de l'accès nord à la Zone d'Activité Commerciale (Z.A.C.) de Brive-Laroche, nous vous faisons part, ci-après, des observations et avis relatifs au domaine public routier départemental.

L'examen du dossier transmis, nous conduit donc à émettre un avis favorable à la variante retenue dans le cadre du dossier de D.U.P., notamment pour les conditions de raccordement sur le giratoire existant de la RD 69.

Toutefois, les conditions techniques de raccordement de la voie d'accès à la Z.A.C. sur le giratoire de la RD 69 devront être étudiées en relation avec les Services du Conseil Départemental, celles-ci restant à préciser à la vue des éléments fournis. Il faudra notamment définir les conditions d'inclusion des cyclistes et piétons en provenance de la voie dédiée dans le trafic général de la RD.

Enfin, compte tenu de l'impact du projet sur le réseau routier départemental, notamment en termes d'exploitation des trafics, le Département de la Corrèze et la Communauté d'Agglomération de Brive devront œuvrer de façon rapprochée durant l'intégralité du projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation



ERIC LAROCHE
Directeur Général Adjoint